



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS
ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES
VEHICULES à JALHAY parking de l'école communale

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite ce 23/07/2025 par le comité « La Jalhaytoise » représenté par Monsieur Erin GUSTIN (0470/98.28.77) eringustin2002@gmail.com sollicitant une interdiction de stationnement dans le parking de l'école communale de Jalhay pour le montage d'un chapiteau ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

- Art.1er Du 24/07/ 2025 à 07h00 au 28/07/2025 à 18h00 , le stationnement des véhicules sera interdit dans le parking de l'école communale de Jalhay.
- Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par un signalisation conforme (signaux E1). Celle-ci sera déposée et mise en place par le service des Travaux.
- Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.4 : Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
 - A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
 - Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
 - A notre police locale.
 - A notre service des Travaux + ouvriers.voiries@jalhay.be
 - Au demandeur

Jalhay le 23/07/2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

